**Noyau RH FPE version 24.10.00**

DIFFUSION du 7 FEVRIER 2025



**SOMMAIRE**

[1. Liste des référentiels concernés par la diffusion 5](#_Toc189121691)

[2. Présentation générale des mises à jour 5](#_Toc189121692)

[2.1 Noyau RH FPE et contexte de la diffusion de la version intermédiaire 24.10.00 du Noyau 5](#_Toc189121693)

[2.2 Versions d’actualisation 7](#_Toc189121694)

[2.3 Version intermédiaire 24.10.00 11](#_Toc189121695)

[2.3.1 Dictionnaire des concepts (Nom du fichier : Dictionnaire des concepts\_24.10.00.doc) 11](#_Toc189121696)

[2.3.2 Dictionnaire des données (Nom du fichier : Dictionnaire des données\_24.10.00.xls) 11](#_Toc189121697)

[2.3.3 Répertoire des évènements 11](#_Toc189121698)

[2.3.4 Référentiel des règles de gestion 11](#_Toc189121699)

[2.3.5 Référentiel des fonctions 12](#_Toc189121700)

[2.3.6 Référentiel technique 12](#_Toc189121701)

[2.3.7 Fiches de maintenance 12](#_Toc189121702)

[2.3.8 Informations complémentaires 15](#_Toc189121703)

[2.3.9 Bibliothèque des actes 16](#_Toc189121704)

[3. Diffusion 18](#_Toc189121705)

**Validation du document**

| **Nom** | **Entité** | **Destinataires** | | | |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Information** | **Relecture** | **Contribution** | **Validation** |
| BARRI | CISIRH |  | X | X | X |

**Document de référence**

| **Type du document** | **Origine** | **Nom du document** | **Date** |
| --- | --- | --- | --- |
| - | - | - | - |

# Liste des référentiels concernés par la diffusion

Dictionnaire des concepts

Dictionnaire des données

Répertoire des événements

Référentiel des règles de gestion

Référentiel des fonctions

Référentiel technique

Fiches de maintenance

Informations complémentaires

Bibliothèque des actes

Guides de référence

Référentiels de classification centraux (RCC)

# Présentation générale des mises à jour

## Noyau RH FPE et contexte de la diffusion de la version intermédiaire 24.10.00 du Noyau

Le Noyau RH FPE est défini comme un corpus documentaire de référentiels interministériels, conformes à la réglementation en vigueur, sans adhérence directe avec un éditeur. Il est co-construit par le CISIRH, les ministères et les directions réglementaires dans l’objectif de faciliter et organiser la convergence des SIRH.

Les référentiels du Noyau RH FPE évoluent au rythme :

* des évolutions réglementaires,
* des corrections apportées,
* des demandes complémentaires des ministères,
* des maintenances de l’application PAY,
* des évolutions du fichier interface partenaire (FIP) mises en œuvre par le Service des Retraites de l’Etat (SRE),
* des impacts liés à la mise en œuvre de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) mensuelle ou encore à la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire
* de la prise en compte des besoins de Renoirh-Paie (gestion de la paye intégrée).

C:\Users\pfougere-adc\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.IE5\5POC9SWS\Panneau-Attention[1].png

**Les 31 fiches de maintenance (FIME) du Noyau RH FPE en version 24.10.00 portent principalement sur la prise en compte :**

* des impacts du décret n° 2023-873 du 12 septembre 2023 relatif aux modalités de prise du congé d’adoption et du congé pour l’arrivée d’un enfant placé en vue de son adoption et de la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption;
* des impacts du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat;
* des impacts de l’arrêté du 22 février 2024 créant des dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature en raison de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques;
* des impacts du décret n° 2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche;
* des impacts du décret du 23 décembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement;
* des impacts de la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) ;
* des besoins de RenoiRH PAIE ;
* de la mise en qualité de la modélisation de la bibliothèque des actes (BDA) et de la documentation associée (actes documentaires et guides) ;
* de la mise à jour des tableaux RGRH et du référentiel des évènements ;
* et de l’actualisation de la documentation métier dans le répertoire « 8-Informations complémentaires », notamment :
  + la documentation des nomenclatures « Congés / Absences », « Modes d’accès au corps », « Modes d’accès au grade », « Modes d’accès à l’échelon », « Motifs de cessation de fonctions », « Positions / Situations administratives », « Sanctions » ;

Point d’attention : le code général de la fonction publique n’a pas encore été pris en compte dans la documentation liée aux nomenclatures. Néanmoins, une campagne de fiabilisation de cette documentation a débuté. Ainsi, la documentation relative aux motifs de cessation de fonctions a été mise à jour avec l’ajout des références juridiques par population directement au niveau des codes de la nomenclature (consultable dans Ingres). Un rapport retraçant les cas d’usage ainsi que les populations concernées avec leurs références juridiques du code général de la fonction publique sera toujours fourni dans « informations complémentaires ».

* + les tables de correspondance avec les codes du FIP.
  + la matrice des modes de gestion et de rémunération des agents contractuels

**Le CISIRH met aussi à la disposition des ministères :**

* les mises à jour des Référentiels de Classification Centraux (RCC) réalisées depuis la diffusion de la version d’actualisation 24.00.06 du Noyau RH FPE ;
* le référentiel des textes ;

## Versions d’actualisation

Pour rappel, des actualisations du Noyau ont été diffusées entre la version structurante V24.00.00 et la version intermédiaire V24.10.00. Il s’agit des versions d’actualisation V24.00.01 à V24.00.06. Ces diffusions concernaient des mises à jour de nomenclatures et le cas échéant de leur documentation associée. Le tableau ci-dessous synthétise ces trois diffusions d’actualisation :

| **Version Noyau** | **Date de diffusion** | **Thématique** | **Nomenclatures** | **Documentation** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| V24.00.01 | 31/07/2024 | Mise à jour des nomenclatures | * RCC * ACTIVITE * CONGE\_ABSENCE * POSITION\_SITUATION * MINISTERE * TEXTE * CENTRE\_COUT * CENTRE\_FINANCIER * COMPTE\_PCE * DOMAINE\_FCTL\_PASA * BG\_ANNEXES14\_ET\_15 * BG\_CODE\_BJ * BG\_MUTUELLE * BG\_FICHIER\_DE * BG\_PABA22 * BG\_PSC\_VOLET * BG\_TABLIND * DSN\_MOT\_DISPENSE * RP\_CODE\_BULLETIN\_HR * RP\_CST\_DS9 * RP\_PAS\_TAUX\_NEUTRE * LOCALISATION\_INTE * TABANK\_SEPA * HEXAPOSTE | * Les FIME 2024-42 « Mise à jour fichier GEST », 2024-43 « Mise à jour nomenclatures RenoiRH Paie » et 2024-41 « Diverses mises à jour nomenclatures n°5 » |
| V24.00.02 | 02/09/2024 | Mise à jour des nomenclatures | * RCC * ACTIVITE * CONGE\_ABSENCE * POSITION\_SITUATION * MINISTERE * TEXTE * CENTRE\_COUT * CENTRE\_FINANCIER * COMPTE\_PCE * DOMAINE\_FCTL\_PASA * BG\_ANNEXES14\_ET\_15 * BG\_CODE\_BJ * BG\_MUTUELLE * BG\_FICHIER\_DE * BG\_PABA22 * BG\_PSC\_VOLET * BG\_TABLIND * DSN\_MOT\_DISPENSE * RP\_CODE\_BULLETIN\_HR * RP\_CST\_DS9 * RP\_PAS\_TAUX\_NEUTRE * LOCALISATION\_INTE * TABANK\_SEPA * HEXAPOSTE | * Les FIME 2024-56 « Mise à jour fichier GEST », 2024-57 « Mise à jour nomenclatures RenoiRH Paie » et 2024-51 « Diverses mises à jour nomenclatures n°6 » |
| V24.00.03 | 02/10/2024 | Mise à jour des nomenclatures | * RCC * ECOLE * MINISTERE * TEXTE * CENTRE\_COUT * CENTRE\_FINANCIER * BG\_ANNEXES14\_ET\_15 * BG\_CODE\_BJ * BG\_CODE\_TAUX * BG\_FICHIER\_DE * BG\_FIN\_SITUATION * BG\_INCOMPATIBLE * BG\_MUTUELLE * BG\_PABA22 * BG\_REMUNERATION * BG\_STATUTAIRE * BG\_TABLIND * RP\_CODE\_BULLETIN\_HR * RP\_CST\_DS9 * TABANK\_SEPA * HEXAPOSTE | * Les FIME 2024-62 « Mise à jour fichier GEST », 2024-63 « Mise à jour nomenclatures RenoiRH Paie », 2024-64 « Diverses mises à jour nomenclatures n°7 » et 2024-69 « Mise à jour de la nomenclature Ministères » |
| V24.00.04 | 04/11/2024 | Mise à jour des nomenclatures | * RCC * ACTIVITE * ECOLE * MINISTERE * MOT\_PRLG\_ACT * POSITION\_SITUATION * TEXTE * CENTRE\_COUT * CENTRE\_FINANCIER * CENTRE\_PROFIT * COMPTE\_PCE * DOMAINE\_FCTL\_PASA * BG\_ANNEXES14\_ET\_15 * BG\_CODE\_BJ * BG\_CODE\_VB * BG\_FICHIER\_DE * BG\_MINISTERE * BG\_PABA22 * BG\_TABLIND * DSN\_MOT\_DISPENSE * RP\_CODE\_BULLETIN\_HR * RP\_CST\_DS9 * TABANK\_SEPA * HEXAPOSTE | * Les FIME 2024-70 « Mise à jour fichier GEST », 2024-71 « Mise à jour nomenclatures RenoiRH Paie », 2024-76 « Diverses mises à jour nomenclatures n°8 » et 2024-69 « Positions affectations EP » |
| V24.00.05 | 03/12/2024 | Mise à jour des nomenclatures | * RCC * ACTIVITE * TEXTE * CENTRE\_COUT * CENTRE\_PROFIT * COMPTE\_PCE * DOMAINE\_FCTL\_PASA * BG\_ANNEXES14\_ET\_15 * BG\_CODE\_BJ * BG\_CODE\_TAUX * BG\_FICHIER\_DE * BG\_PABA22 * BG\_TABLIND * RP\_CODE\_BULLETIN\_HR * RP\_CST\_DS9 * TABANK\_SEPA * HEXAPOSTE | * Les FIME 2024-78 « Mise à jour fichier GEST » et 2024-79 « Mise à jour nomenclatures RenoiRH Paie » |
| V24.00.06 | 08/01/2025 | Mise à jour des nomenclatures | * RCC * ACTIVITE * MINISTERE * ORNEMENT * POSITION\_SITUATION * STATUT\_TYPPOP * TEXTE * CENTRE\_COUT * CENTRE\_FINANCIER * CENTRE\_PROFIT * COMPTE\_PCE * DOMAINE\_FCTL\_PASA * BG\_AGG\_PSG\_NIV1 * BG\_ANNEXES14\_ET\_15 * BG\_CODE\_BJ * BG\_CODE\_TAUX * BG\_FIN\_SITUATION * BG\_MINISTERE * BG\_MUTUELLE * BG\_PABA22 * BG\_PS\_GRADE\_NNE * BG\_TABLIND * RP\_CODE\_BULLETIN\_HR * RP\_CST\_DS9 * TABANK\_SEPA * HEXAPOSTE | * Les FIME 2024-81 « Mise à jour fichier GEST », 2024-82 « Mise à jour nomenclatures RenoiRH Paie », 2024-60 « Positions affectation EP » et 2025-01 « Mise à jour nomenclature DH Agrafes » |

## Version intermédiaire 24.10.00

Les référentiels impactés par la diffusion de la version intermédiaire V24.10.00 ont évolué comme suit :

### Dictionnaire des concepts (Nom du fichier : Dictionnaire des concepts\_24.10.00.doc)

Le Dictionnaire des concepts « Dictionnaire des concepts\_24.10.00.doc » n’a pas été modifié depuis la publication de la version 23.10.00 du Noyau RH FPE.

### Dictionnaire des données (Nom du fichier : Dictionnaire des données\_24.10.00.xls)

Le DDD « Dictionnaire des données\_24.10.00.xls » issu de l’extraction INGRES comporte les onglets « Dossier Personnel », « Dossier Administratif », « Dossier Financier » « Dossier Pension », « Dossier Déclaratif », « Dossier GEST », « Dossier FIP », « Dossier PSC », « Nomenclatures », « Référentiels ».Le « Dossier Administratif » a été mis à jour.

L’arborescence de chacun des dossiers du DDD en rubriques / sous-rubriques / groupes de données est décrite dans le rapport ZDRSRGDD qui est joint en annexe. Ces données ont été actualisées dans cette version v24.10.00 notamment sur la protection sociale complémentaire et la retraite progressive.

### Répertoire des évènements

Le référentiel des événements est alimenté avec les quatre nomenclatures Domaines, Sous-domaines, Evénements et Types d’événements. Ces informations sont accessibles depuis l’application INGRES dans le domaine « Informations complémentaires ». Ce référentiel peut aussi être consulté dans le répertoire « 3-Répertoire des évènements ».

Ce référentiel a été modifié en version 24.10.00 suite à la prise en compte d’évolutions réglementaires (ex : le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l’Etat), de mise en qualité (ex : refonte de la description de la réglementation liée au compte épargne-temps pour les titulaires et contractuels) ou de nouvelles thématiques (ex : la retraite progressive, la protection sociale complémentaire).

### Référentiel des règles de gestion

Le référentiel des règles de gestion comprend, d’une part, les règles de gestion RH (sous-répertoire RGRH du répertoire « 4-Règles de gestion »), et d’autre part, les règles de gestion PAY (sous-répertoire RGPAY du répertoire « 4-Règles de gestion »).

**Le référentiel des règles de gestion RH** se décompose en deux sous-répertoires :

* Ancien format : qui contient l’ensemble des tableaux de RGRH dans l’ancien format ;

Les tableaux RGRH « ancien format » qui ont été restructurés pour l’ensemble des populations ne sont plus diffusés.

* Restructurées : qui contient l’ensemble des tableaux de RGRH restructurés au nouveau format. Les RGRH restructurées constituent la référence pour toutes les règles automatisées de contrôle, de condition, d’impact et de contrôle intellectuel. Ces informations sont accessibles depuis l’application INGRES dans le domaine « RGRH ».

Ce référentiel est mis à jour et enrichi des tableaux de RGRH validés en atelier interministériel Noyau.

7 nouveaux tableaux RGRH restructurés ont été validés en 24.10.00. Il s’agit de nouvelles thématiques RH (protection sociale complémentaire, retraite progressive), d’une mise en qualité globale d’une thématique RH déjà existante (compte épargne-temps) ou encore de thématiques RH dédiées aux militaires pour lesquelles il convenait d’exclure les autres populations (Activité (autre), Congé de longue durée pour maladie (militaire), Congé de longue maladie (militaire), Situation particulière militaire).

Ce référentiel est accessible depuis l’application INGRES mais aussi en grande partie à partir de l’assistant virtuel proposé par le CISIRH : le chatbot Rebecca.

**Le référentiel des règles de gestion PAY** contient les règles de gestion relatives aux mouvements du fichier GEST 01, 02, 03, 05, 07, 20 et 22 (un sous-répertoire par mouvement). Il n’a pas été modifié depuis la publication de la version 24.00.00 du Noyau RH FPE.

### Référentiel des fonctions

Le référentiel des fonctions « Référentiel des fonctions\_24.10.00.doc » n’a pas été modifié depuis la publication de la version 22.00.00 du Noyau RH FPE.

### Référentiel technique

Le référentiel technique est alimenté avec la spécification d’interface sortante et les fichiers XSD relatifs aux nomenclatures telles qu’elles sont diffusées aux SIRH par INGRES uniquement dans les trois versions 24.00.00, 23.00.00 et 22.00.00.

### Fiches de maintenance

L’ensemble des actions de maintenance recensées dans les 31 FIME de cette diffusion est synthétisé dans le fichier « Fiche de diffusion – Liste des FIME 24.10.00.xlsx » sous le répertoire « Noyau RH-FPE 24.10.00 ». Dans ce fichier sont aussi précisés les impacts structurants sur les SIRH et sur l’application INGRES.

Pour rappel, à partir de février 2025 et le lot n°38, l’espace collaboratif *Résana-FIME* permettra d’instruire les lots de FIME en mettant instantanément à la disposition de la communauté interministérielle l’ensemble des informations produites. Pour rejoindre cet espace, n’hésitez pas à en faire la demande sur L-CISIRH-BARRI@finances.gouv.fr

La liste des FIME concernées est la suivante :

* La **FIME 2024-07** permet aux agents qui relèvent du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021, soit les personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires, de pouvoir être placés en position de délégation. La **FIME 2024-67** décrit, pour ces mêmes populations, les règles de gestion dans le tableau RGRH « Mobilité obligatoire ».
* La **FIME 2024-10** met en qualité les règles de contrôle de durée pour le congé de formation professionnelle.
* La FIME **2024-15** a pour objet de créer un nouveau tableau RGRH « Compte épargne temps » afin d’offrir aux gestionnaires RH un affichage plus clair de la réglementation RH relative au CET dans le chatbot Rebecca. Cette FIME est aussi l’occasion de prendre en compte l’arrêté du 22 février 2024 modifiant temporairement les règles de gestion en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat en raison de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques.
* La **FIME 2024-23** trace les mises en qualité du tableau RGRH « Congé pour adoption » pour les contractuels de droit privé suite à la publication du décret n° 2023-873 du 12 septembre 2023 relatif aux modalités de prise du congé d’adoption et du congé pour l’arrivée d’un enfant placé en vue de son adoption et de la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption.
* Les **FIME 2024-32, 2024-33, 2024-38 et 2024-58** prennent en compte les impacts du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat sur les tableaux RGRH et les actes BdA de congé de grave maladie, de congé de longue maladie et de congé de maladie ordinaire.
* La **FIME** **2024-35** fait évoluer les références juridiques des tableaux RGRH des domaines : « Disponibilité » ; « Mise à disposition sortante » ; « Congé non rémunéré » ; « Gestion des contrats » ; « Détachement » ; « Autorisations d’absences diverses » ; « Cessation de fonction » et « Délégation » suite au décret n° 2023-1321 du 27 décembre 2023 portant partie réglementaire du code de la recherche.
* La **FIME** **2024-37** exclut les populations générales (titulaire, stagiaire, contractuel et ouvrier de l’Etat) des événements de gestion RH dans le domaine Position pour lesquels seule la population des militaires est passante.
* La **FIME** **2024-46** créé la population et les règles de gestion associées (Tableau RGRH « Gestion des contrats ») pour les agents contractuels sur emplois fonctionnels hors emplois de direction suite à la création du statut C0152.
* Les **FIME 2024-48 et 2024-74** mettent en qualité divers tableaux RGRH.
* La **FIME 2024-50** met à jour le référentiel des évènements.
* Les **FIME** **2024-49, 2024-52, 2024-53 et 2024-68** font évoluer plusieurs tableaux RGRH en y ajoutant des contrôles pour les besoins de la BdA.
* Suite à la création de données dans le dictionnaire des données spécifiques à la thématique « retraite progressive », l’objet de la **FIME 2024-55** est d’initialiser certains contrôles qui pourront être paramétrés dans le SIRH mais également de fournir au chatbot Rebecca les connaissances réglementaires liées à cette nouvelle thématique.
* La **FIME 2024-66** enrichit les règles du tableau RGRH « Disponibilité » en créant l’évènement « Disponibilité à titre provisoire en attente d’une décision du conseil médical » pour les populations des titulaires, des magistrats et des enseignants contractuels de l’enseignement agricole privé sous contrat définitif.
* L’objet de la **FIME 2024-59** est d’initialiser les premiers contrôles liés à la protection sociale complémentaire (PSC) dans un tableau RGRH dédié.
* La **FIME 2024-61** consiste à enrichir les règles du tableau RGRH « Temps partiel » en créant un évènement MS000 « sans modalité de service » pour les populations particulières des Personnels civils payés à l'acte ou à la tâche (PCPAT).
* La **FIME 2025-05** traite des impacts sur la nomenclature ministères du décret du 23 décembre 2024 relatif à la composition du Gouvernement.
* La **FIME 2024-72** trace les évolutions des actes de la BdA.
* La **FIME** **2024-84** met à jour la nomenclature statuts (type de population) pour les contrats uniques d’insertion - les contrats d’accompagnement dans l’emploi (CUI-CAE) (indicateur PSC).
* La **FIME 2024-85** actualise l'indicateur PSC dans la nomenclature position situation administrative.
* La **FIME 2024-86** créé des statuts (type de population) ouvrier affilié de l’Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), ouvrier non affilié de l'IGN et personnel navigant de l'IGN.
* La **FIME 2024-87** actualise les nomenclatures fichier GEST conformément aux diffusions de la DGFiP.
* La **FIME 2024-88** fait évoluer les nomenclatures RenoiRH Paie.
* La **FIME 2024-89** consiste à mettre à jour diverses nomenclatures (Ecoles, Positions/ Situations et Motifs de cessations de fonctions).

### Informations complémentaires

Les documents créés ou mis à jour sont identifiables dans le répertoire « 8-Informations complémentaires » :

* Les nomenclatures transverses RGRH, RDP et BDA suivantes :
* « LEXIQUE\_TYPE\_DUREE\_24.10.00.xlsx» (*version inchangée*),
* « LEXIQUE\_TYPE\_OCCURRENCE\_24.10.00.xlsx»,
* « POPULATION\_24.10.00.xlsx »,
* « POPULATION\_REF\_24.10.00.xlsx » (*dans cette nomenclature figurent les références juridiques associées aux statuts, aux corps ou emplois fonctionnels qui composent la population*).

Ces 4 nomenclatures sont également accessibles depuis l’application INGRES dans le domaine « Informations complémentaires » ;

* Les documentations métiers des nomenclatures congés/absences, positions/situations, motifs de cessation définitive de fonctions et sanctions. Elles seront mises à jour du Code général de la fonction publique prochainement ;
* La correspondance des codes du Noyau RH FPE avec les codes à transmettre dans le FIP pour 8 nomenclatures ;
* Les tables de transcodification, la définition des compteurs et d’autres documentations diverses ;
* Les guides d’avancement de grade et d’avancement d’échelon actualisés ainsi que le guide relatif à la rémunération hors échelle. Ces documents s’inscrivent dans une démarche d’accompagnement des ministères et de leurs gestionnaires RH. Ils permettent de clarifier la réglementation, de faire converger les pratiques et de faciliter l’implémentation de règles exactes dans les SIRH pour les processus correspondants. Ils ont ainsi pour objectif de définir de manière univoque les concepts liés à l’avancement de grade et d’échelon, et de classement et les règles de gestion afférentes.
* Le mode opératoire de la nomenclature BG\_INCOMPATIBLE (matrice des incompatibilités)
* Les deux cartographies des emplois fonctionnels des Administrations Territoriales de l’Etat qui reprennent les emplois fonctionnels et ceux de l’Outre-Mer.

### Bibliothèque des actes

Ce répertoire comporte deux sous-répertoires :

* Le sous-répertoire « Documentaire » dans lequel figurent les actes administratifs validés et classés par nature :
* absence
* affectation
* carrière
* cessation de fonctions
* indemnitaire
* modalité de service
* position
* recrutement
* sanction

Des sous-dossiers « Titulaire », « Stagiaire », « Contractuel » et « Ouvrier » sont présents pour chacune des natures d’acte.

Les modèles figurant dans le sous-répertoire « Documentaire » regroupent deux types de documents :

* des modèles d’actes avec une extension « .doc » : il s’agit des modèles d’actes validés uniquement sous leur format documentaire,
* des modèles d’actes avec une extension « .pdf » : il s’agit des modèles d’actes documentaires validés et modélisés dans INGRES. Ils sont édités à partir de l’outil.

Deux modèles CERFA sont disponibles dans le sous-dossier « Contractuel » du dossier nature « recrutement », à savoir :

* PACTE\_CERFA
* Contrat apprentissage\_CERFA

Le sous répertoire « Documentaire » contient aussi les fichiers suivants :

* le parcours de l’agent fonctionnaire (schéma interactif permettant de connaître l’acte administratif à employer pour un évènement de gestion au cours de la carrière d’un agent titulaire)
* la vie de l’agent contractuel dans la FPE (schéma interactif permettant de connaître l’acte administratif à employer pour un évènement de gestion au cours de la carrière d’un agent contractuel)
* le guide de rédaction des actes administratifs
* Le sous-répertoire « Modélisation » comprend un rapport unique issu de l’application INGRES correspondant aux actes modélisés. Il est possible de filtrer sur un domaine déterminé grâce à la colonne dédiée (« Domaine »).

Un fichier nommé « listing des actes diffusés\_24.10.00 », répertoriant l’ensemble des actes diffusés (documentaires et modélisés), est également associé à cette diffusion.

La codification des livres I et II de la partie réglementaire du code général de la fonction publique (CGFP) est entrée en vigueur le 1er février 2025. L’étude d’impact sur les actes de la BDA a été effectuée. Les actes concernés par cette codification ont été modifiés : leur nouvelle version est intégrée dans cette version de diffusion du noyau RH-FPE, soit 16 actes (cf fichier ci-après).

|  |  |
| --- | --- |
| * Liste des actes |  |

La prise en compte des modifications sera tracée dans une FIME qui sera livrée à posteriori de la présente version 24.10.00.

******

***Information sur les modèles de contrat***: au regard des écarts relevés par le CISIRH entre les contrats de la BDA et ceux produits par les ministères, le BARRI a proposé à la communauté interministérielle de mener des travaux pour faire évoluer ses modèles de contrats afin qu’ils correspondent aux besoins des ministères.

Dans cette perspective, deux ateliers interministériels sur la révision du contenu des contrats de la BDA ont eu lieu le 19 novembre 2024 et le 28 janvier 2025. Ces ateliers ont permis de trouver un consensus de rédaction afin de mettre à disposition des modèles répondant aux besoins des ministères.

*Remarque :* *Les évolutions validées en séance seront tracées dans une FIME dédiée.*



***Retour sur la PSC* *Prévoyance*** : suite à la publication du décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat, de nouveaux actes liés au congé de longue maladie (CLM) et au congé de grave maladie (CGM) ont été créés avec une date d’effet au 01/09/2024.

Ainsi, les actes suivants ont été historisés dans Ingres avec une date de fermeture au 31/08/2024 :

* INTABS0005 \_Conge\_longue\_maladie\_initial (T),
* INTABS0006\_Conge\_longue\_maladie\_renouv (T),
* INTABS0105\_Requalification\_CMO\_en CLM (T),
* INTABS0108\_Requalification\_CLM\_en CLD (T),
* INTABS0013 \_Conge\_grave\_maladie\_renouv (C),
* INTABS0014\_Conge\_grave\_maladie\_initial (C).

Six nouveaux actes ont alors été créés avec une date d’effet au 01/09/2024, il s’agit de :

* INTABS0031 \_Conge\_longue\_maladie\_initial (T),
* INTABS0032\_Conge\_longue\_maladie\_renouv (T),
* INTABS0038\_Requalification\_CMO\_en CLM (T),
* INTABS0056\_Requalification\_CLM\_en CLD (T),
* INTABS0044 \_Conge\_grave\_maladie\_initial (C),
* INTABS0055\_Conge\_grave\_maladie\_renouv (C).

L’ensemble des référentiels du Noyau RH FPE est accessible à l’adresse suivante sur Oodrive : [sharing.oodrive.com/share-access/sharings/8lkBOblI.tlLSlngf#/filer/share-access](https://sharing.oodrive.com/share-access/sharings/8lkBOblI.tlLSlngf#/filer/share-access). Le contenu des nomenclatures et le dictionnaire des données peuvent être consultés dans l’outil INGRES à l’adresse suivante :

<https://portail.cisirh.rie.gouv.fr/> (portail d’authentification automatique)

Cette nouvelle version intermédiaire du Noyau RH FPE est aussi mise à disposition en open data sur les portails <https://data.economie.gouv.fr>, et [https://www.data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr/fr/organizations/ministere-de-laction-et-des-comptes-publics-cisirh/).

L’ensemble des référentiels du Noyau RH FPE sera consultable sur le **portail du BARRI** <https://cisirh.github.io/portail-barri/fr/>.

Ces référentiels sont complétés par des documents (Guide des pièces justificatives, fiches RH,…) validés dans le cadre des groupes de travail du réseau interministériel de modernisation RH.

A noter que le plan de classement des informations présentées dans le **portail du BARRI** est différent de celui présent sur **Oodrive**.

# Diffusion

Les nomenclatures du Noyau RH FPE sont diffusées par INGRES au format xml et mises à disposition des ministères.

Les attributs liés aux valeurs des nomenclatures qui ne sont pas extraits dans le processus de diffusion au format xml (par exemple les commentaires ou le n° de FIME) sont consultables depuis l’application INGRES à l’adresse suivante : <https://ingres.cisirh.rie.gouv.fr>.

L’ensemble des évolutions des nomenclatures est diffusé en mode différentiel et en mode complet à destination des SIRH au format des versions du Noyau, 22.00.00, 23.00.00 et 24.00.00 uniquement.

Outre les API mises à disposition des ministères et dont la spécification est fournie par le répertoire « 6-Référentiel technique », les ministères peuvent aussi obtenir les nomenclatures diffusées au format XML et XLS directement dans INGRES, en mode transactionnel, dans le domaine « API Ingres » :

